

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

GANASSALI MARIO SARL
32 RUE AUGUSTE LEMAIRE

55250 Seuil-d'Argonne

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
31/07/2025	F01250700348	410694	F01250700348	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	Ippécourt					
NJB253A280	C25/30 XF1 S3 Dm20 CEM2 280	12	M3	126.00	1,512.00	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	12	UN	1.50	18.00	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	12	UN	2.50	30.00	20 %
552	REP	12	UN	1.68	20.16	20 %

Mode de règlement : VIREMENT

Echéance : 15/09/2025

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	1,580.16 €
Total TVA :	316.03 €
Total TTC :	1,896.19 €
RESTE A PAYER :	1,896.19 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01250700348	F01250700348	31/07/2025	410694	GANASSALI MARIO SARL

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 069412 Ippécourt						
04/07/2025	003304470	410694	NJB253A280	C25/30 XF1 S3 Dm20 CEM2 280	6	M3
04/07/2025	003304470	410694	552	REP	6	UN
04/07/2025	003304471	410694	NJB253A280	C25/30 XF1 S3 Dm20 CEM2 280	6	M3
04/07/2025	003304471	410694	552	REP	6	UN